

Fabrique d'église - Saint-Amand (Spiennes) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:

Chemin de Bethléem 16

7032 Mons (☒ adresse de correspondance)

Ville de Mons
Diocèse de Tournai
Province de Hainaut
BCE: 0850.293.189

Le président

Etienne Pourbaix

Chemin de Bethléem 16

7032 Spiennes

e.pourbaix@skynet.be

Le secrétaire

Philippe Van Eislande

Chaussée de Beaumont 180

7032 Spiennes

Le trésorier

Etienne Pourbaix

Chemin de Bethléem 16

7032 Spiennes

e.pourbaix@skynet.be

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 17/04/2021
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 24/08/2020 et approuvé par la Commune le 24/09/2020

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune:
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 17/04/2021
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 24/08/2020 et approuvé par la Commune le 24/09/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	6.931,76	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D 52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	1.199,37
Total A	6.931,76	Total B	1.199,37
Différence (A-B) = (Boni - Mail)*			5.732,39
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			5.732,39

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.

Si B est plus élevé que A, la différence est un mail présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2021 est de 5.732,39 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.

Observations et explications

Le moteur de commande des cloches est à remplacer, c'est pourquoi un montant de 3000€ a été inscrit en D35

Les frais de détection anti-incendie et intrusions sont inscrits sur l'article D 35; alors qu'auparavant, ils étaient imputés sur l'article D50C

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
RECETTES				
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES				
R01. Loyers de maisons				
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	98,79	120,00		
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	175,00	175,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte	11.175,55	18.159,93	11.278,82	
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS	512,40	1.094,38		
R18B. Précompte professionnel retenu à la source	492,66	540,80		
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église				
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)				
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	13.233,00	5.732,39		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	1.127,62			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		5.732,39	863,50	
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux	929,83			
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune	11.175,55			
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires	R28C.			
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.			
RÉCAPITULATION - RECETTES				
Recettes ordinaires	12.464,40	20.090,11		
Recettes extraordinaires	13.283,00	5.732,39		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	25.687,40	25.822,50		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
DÉPENSES	18.755,64	25.822,50		
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES A LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'EVÊCHE	1.981,65	2.645,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	22,40	100,00		
D02. Vin		100,00		
D03. Cire, encens et chandelles	157,54	100,00		
D04. Huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage				
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	1.535,90	1.800,00		
D06B. Eau	37,81	150,00		
D06C. Divers (objets de consommation)		120,00		
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	90,00			
D10. Nettoyement de l'église (produits)				
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	69,00	60,00		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	69,00	215,00		
CHAPITRE II. DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'EVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	16.773,99	23.177,50		
I. Dépenses ordinaires	15.501,16	23.177,50		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	2.430,08	2.179,68		
D18. Traitement brut des chantres	195,00	45,00		
D19. Traitement brut de l'organiste	2.243,39	3.259,27		
D20. Organiste remplaçant				
D21. Traitement des enfants de chœur	54,50	54,50		
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse A.E (chèques + assurance)				
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	1.715,72	1.893,97		
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	1.730,34	5.000,00		
D28. Entretien et réparation de la sacristie				
D29. Entretien et réparation du cimetière				
D30. Entretien et réparation du presbytère				
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties				
D32. Entretien et réparation de l'orgue				
D33. Entretien et réparation des cloches		3.000,00		
D34. Entretien et réparation de l'horloge				
D35. Autres				
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage		300,00		
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	77,32	100,00		
D35C. Entretien de nettoyage				
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)		480,00		
D35E. Divers (réparations d'entretien)				
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé				
D37. Supplément de traitement au vicaire				
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
D39. Honoraires des prédicateurs	61,00	61,00		
D40. Abonnement à 'Eglise de Tournai'		244,00		
D41. Remises allouées au trésorier	75,00	75,00		
D42. Remises allouées à l'Évêché				
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés				
D44. Intérêts des capitaux dus				
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.				
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.				
D47. Contributions				
D48. Assurance contre l'incendie	90,29	170,00		
D49. Fonds de réserve				
D50. Autres dépenses ordinaires				
D50A. Charges sociales	2.864,76	4.610,20		
D50B. Précompte professionnel versé	1.015,30	877,21		
D50C. Avantages sociaux bruts	2.092,11	210,07		
D50D. Assurance responsabilité civile	88,22	100,00		
D50E. Assurance loi	145,01	150,00		
D50F. Assurance R.C. objective	82,94	85,00		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D50G. Médecine du travail				
D50H. SABAM	359,20	50,60		
D50I. Repobel		22,00		
D50J. Maintenance informatique		30,00		
D50K. Processions / événements				
D50L. Frais bancaires	180,98	180,00		
D50M. Divers (dépenses diverses)				
D50N. Divers (dépenses diverses)				
II. Dépenses extraordinaires	1.272,83			
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires	1.272,83			
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RECAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêché	1.981,65	2.645,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêché et de la tutelle - ordinaires	15.501,16	23.177,50		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêché et de la tutelle - extraordinaires	1.272,83			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	18.755,64	25.822,50		

BALANCES	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	12.454,40	20.090,11		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	11.175,55	18.159,93		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	13.233,00	5.732,39		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	1.127,62	5.732,39		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	25.687,40	25.822,50		
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.981,65	2.645,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	15.501,16	23.177,50		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	1.272,83	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	18.755,64	25.822,50		
RÉSULTAT (excédent / mail)	6.931,76	0,00		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier



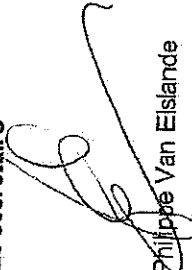
Etienne Pourbaix

Le président



Etienne Pourbaix

Le secrétaire



Philippe Van Elislande

Les membres

